



Relevé de décisions Comité Directeur Fédéral

20 octobre 2022 en visioconférence

Présents :

- Sylvie BONNIER, Françoise BORDEREAU, Charlie CAMPO, Brigitte CHAIBI, Jean-Claude CHOSSON, Laurent FERLAY, Rodolphe GIRARD, Gérard GUEROULT, Gérard KUSTER, William MIDON, Prescillia MORAN, Kay-Jou MOUA, Ghislaine PAVIOT (arrivée au point 4.1), Henryvonne PERNOT, Hélène PIGNATARO, Régine ROLLAND, Véronique TASSY

Absents excusés : Françoise RINGUEDET, Dominique TRAVAILLEUR, Dinh-Chuyen VU

Invités : Christine BEL (Directrice Technique Fédérale), Yannick MEUNIER (Directeur Général), David LOPES (Directeur Technique Fédéral)

La Présidente ouvre la séance à 20h40 en remerciant les présents d'avoir collaboré à la mise en ligne des documents préparatoires sur l'espace partagé. Cette procédure devrait permettre de gagner en rapidité et en efficacité.

1. Administratif

1.1 Point sur les licences/affiliations 2021/2022

Etat au 31/08/22

Somme de licences		Saison		
Ligue		2021	2022	Ecart
01 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES		1 912	2 123	211 11,04%
02 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		486	509	23 4,73%
03 BRETAGNE		1 434	1 452	18 1,26%
04 CENTRE-VAL-DE-LOIRE		547	540	-7 -1,28%
05 GRAND EST		1 516	1 505	-11 -0,73%
06 GUADELOUPE		184	131	-53 -28,80%
07 HAUTS-DE-FRANCE		1 029	1 089	60 5,83%
08 ILE-DE-FRANCE		2 698	2 685	-13 -0,48%
09 LA REUNION		281	280	-1 -0,36%
10 MARTINIQUE		159	77	-82 -51,57%
11 NORMANDIE		994	1 017	23 2,31%
12 NOUVELLE-AQUITAINE		1 289	1 374	85 6,59%
13 OCCITANIE		912	1 099	187 20,50%
14 PAYS DE LA LOIRE		1 226	1 318	92 7,50%
15 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		859	968	109 12,69%
Total général		15 526	16 167	641 4,1%

Nombre de Club affilié		Saison		
Ligue		2021	2022	Ecart
01 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES		58	58	0 0,00%
02 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		19	16	-3 -15,79%
03 BRETAGNE		33	32	-1 -3,03%
04 CENTRE-VAL-DE-LOIRE		23	19	-4 -17,39%
05 GRAND EST		47	49	2 4,26%
06 GUADELOUPE		9	7	-2 -22,22%
07 HAUTS-DE-FRANCE		38	36	-2 -5,26%
08 ILE-DE-FRANCE		68	64	-4 -5,88%
09 LA REUNION		12	10	-2 -16,67%
10 MARTINIQUE		9	3	-6 -66,67%
11 NORMANDIE		32	31	-1 -3,13%
12 NOUVELLE-AQUITAINE		48	44	-4 -8,33%
13 OCCITANIE		35	35	0 0,00%
14 PAYS DE LA LOIRE		32	33	1 3,13%
15 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		33	34	1 3,03%
Total général		496	471	-25 -5,0%

Ecart licence par rapport à l' 4,1%

Ecart affiliations par rapport à fin de saison N-1 : -5,0%

Licences validées au 31/08/2022	2021	2022	Evolution	2020	2019
Bénévole	53	145	174%	67	0
Cadre Fédéral	136	109	-20%	207	228
Championnat / Open NBTA	1823	1976	8%	8616	8375
Championnat FFSTB	7041	6101	-13%	2616	2696
Dirigeant	2417	2181	-10%	2326	2380
Encadrant technique	726	689	-5%	774	683
Individuelle	7	8	14%	8	10
Majorette	38	85	124%	81	101
Minitwirl	1159	1676	45%	1831	2013
Sportive	1096	1705	56%	1622	1721
Supporter	1030	1492	45%	3301	2795
Total	15526	16167	4%	21449	21002



Etat au 14/10/22

STATISTIQUES AFFILIATIONS / LICENCES AU 14/10/2022

Somme de licences		Saison			
Ligue		31/08/2022	2023	Ecart	Evolution
01 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES		2 123	966	-1 157	-54,50%
02 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		509	181	-328	-64,44%
03 BRETAGNE		1 452	820	-632	-43,53%
04 CENTRE-VAL-DE-LOIRE		540	256	-284	-52,59%
05 GRAND EST		1 505	743	-762	-50,63%
06 GUADELOUPE		131	91	-40	-30,53%
07 HAUTS-DE-FRANCE		1 089	386	-703	-64,55%
08 ILE-DE-FRANCE		2 685	1 340	-1 345	-50,09%
09 LA REUNION		280	121	-159	-56,79%
10 MARTINIQUE		77	39	-38	-49,35%
11 NORMANDIE		1 017	465	-552	-54,28%
12 NOUVELLE-AQUITAINE		1 374	678	-696	-50,66%
13 OCCITANIE		1 099	510	-589	-53,59%
14 PAYS DE LA LOIRE		1 318	728	-590	-44,76%
15 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		968	469	-499	-51,55%
Total général		16 167	7 793	-8 374	

Ecart licence par rapport à fin de saison N-1 : -51,8%

Nombre de Club affilié		Saison			
Ligue		31/08/2022	2023	Ecart	Evolution
01 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES		58	54	-4	-6,90%
02 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		16	17	1	6,25%
03 BRETAGNE		32	28	-4	-12,50%
04 CENTRE-VAL-DE-LOIRE		19	17	-2	-10,53%
05 GRAND EST		49	43	-6	-12,24%
06 GUADELOUPE		7	8	1	14,29%
07 HAUTS-DE-FRANCE		36	33	-3	-8,33%
08 ILE-DE-FRANCE		64	63	-1	-1,56%
09 LA REUNION		10	12	2	20,00%
10 MARTINIQUE		3	3	0	0,00%
11 NORMANDIE		31	26	-5	-16,13%
12 NOUVELLE-AQUITAINE		44	36	-8	-18,18%
13 OCCITANIE		35	35	0	0,00%
14 PAYS DE LA LOIRE		33	34	1	3,03%
15 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		34	31	-3	-8,82%
Total général		471	440	-31	

Ecart affiliations par rapport à fin de saison N-1 : -6,6%

Licences validées au 14/10/2022	2022	2023	Evolution
Cadre Fédéral	29	64	121%
Championnat / Open NBTA	756	1120	48%
Championnat FFSTB	1743	3129	80%
Dirigeant	1454	1921	32%
Encadrant	235	304	29%
Individuelle	5	4	-20%
Majorette	16	34	113%
Minitwirl	276	393	42%
Sportive	263	476	81%
Supporter	194	463	139%
Bénévole	34	0	-100%
Total	4971	7908	59%

Ecart licence saisies J-365 : 59,1%

Clubs affiliés au 14/10/2022	2022	2023	Evolution
Club affiliés	372	440	121%

Les chiffres mettent en évidence un bon début de saison.

1.2 Congrès : Candidatures 2023 et 2024

Deux dossiers pour 2023 (1^{er} avril) : Villeurbanne et Poitiers. Les membres du Codir constatent que la ligue AURA, porteuse du dossier Villeurbanne, n'est toujours pas en règle au niveau administratif (documents, tenue AG, CODIR, etc.).

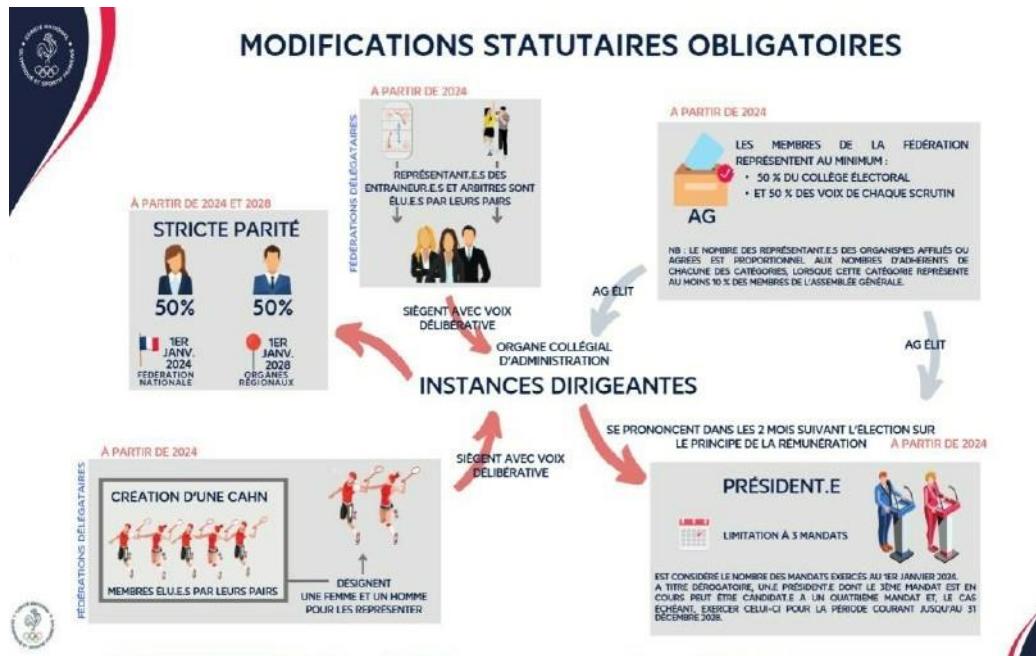
Le Comité Directeur valide le site de Poitiers pour l'organisation du Congrès 2023, à l'unanimité avec 16 voix POUR.

Aucune candidature pour 2024 (6 et 7 avril), une relance sera effectuée.



1.3 Congrès : modification des statuts pour élection de 2024 (Loi pour démocratiser le sport)

Les modalités déclinées au travers de la nouvelle loi nous imposent de revoir nos statuts afin d'être en conformité avant les élections 2024 (cf tableau de synthèse ci-dessous)



Nous sommes déjà à niveau pour certains points mais d'autres doivent être complété et/ou ajoutés. Il est donc nécessaire de planifier des AGE.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité (16 voix) les dates suivantes :

- 14/01/23 à Noisy Champs : AGE avec condition de quorum
- 01/04/2023 à Poitiers : AGE sans condition de quorum
- 6 et 7 avril 2024 : AGE sans condition de quorum
- 7 et 8 décembre 2024 pour l'AG élective

Le travail de rédaction des nouveaux statuts devra être effectué afin de les soumettre au Codir de décembre.

1.4 Pass Sport 2022

Notre fédération a été choisie par tester une procédure de sécurisation des opérations. Le code RNA est utilisé pour vérifier les affiliations et les prises de licences correspondant aux sommes versées par l'Etat.

Au 19 octobre, nous sommes en 8ème position nationale, avec un taux de 49,60% de clubs utilisateurs.



2. Finances

2.1 Suivi budget

Le Trésorier se déclare globalement satisfait du budget, en attirant cependant l'attention sur les dépenses liées à l'international et à la commission sportive pratique FFTB. Il souligne la nécessité d'être prudents sur les dépenses en fin d'année.

2.2 Fonds de compensation Covid 2022

Nous avons bénéficié d'une attribution de 22 K€ pour une prévision budgétaire de 20 K€, ceci probablement pour la dernière année.

2.3 Remboursement espèces Jean-Patrick ROUSSET

Le remboursement des 232,11 € des espèces en sa possession a été effectué le 8 aout 2022, et le dossier est ainsi clos. Pour info, les codes d'accès du programme aérien de fidélité Air France ont été aussi récupérés.

2.4 Audit 2020 Subventions

La fédération fera l'objet d'un nouvel audit sur les subventions attribuées en 2020.

3. Communication

3.1 Site fédéral

Yannick MEUNIER a créé la maquette du futur site, nous permettant ainsi de gérer celui-ci sans aucun intermédiaire, et en toute indépendance. Un web designer sera sollicité pour d'éventuelles améliorations de présentation.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité avec 16 voix POUR, l'ouverture du nouveau site internet pour début décembre.

4. Commissions

4.1 Point sur les commissions

Arrivée Ghislaine PAVIOT.



Chaque responsable de commission ou service est ensuite invité à présenter les points qui nécessitent prise de décision.

Points particuliers :

- Tarification Euro : La billetterie sera gérée par le Vendéspace, le Trésorier propose en prévente les tarifs ci-dessous, les ventes sur place étant majorées de 10%

<u>Jour</u>	<u>Face</u>	<u>Coté/Dos</u>
Jeudi	20 €	13 €
Vendredi	25 €	16 €
Samedi	35 €	23 €
Dimanche	40 €	26 €
Week-end	70 €	45 €
Formule 4J	90 €	68 €

Le Comité Directeur valide à l'unanimité avec 17 voix POUR la tarification de l'Euro 2023.

- Devenir de NBTA Europe

Le Comité Directeur se prononce à l'unanimité avec 17 voix, CONTRE la transformation de NBTA Europe en NBTA Monde.

5. Sportif

5.1 Cahier des charges compétitions

Le cahier des charges concernant les finales, ainsi que les sélectifs pour les épreuves internationales est en cours de relecture.

5.2 Candidatures Finales 2023

Pour la N2, candidature de la ligue Centre Val de Loire pour GIENS (45). Dossier complet.

Le Comité Directeur se prononce à l'unanimité avec 17 voix POUR l'attribution de la finale N2 à la ligue Centre Val de Loire.

Pour la N1, candidature de la ligue AURA pour VILLEURBANNE (69). Non recevable (cf point 1.2).

Pour la N3, candidature du CD06 pour ANTIBES (06), mais manque de visibilité sur un nombre suffisant de bénévoles. A contacter. Seconde candidature du club de NANTES, dossier à compléter.

Pour la finale NBTA, solliciter les ligues.

5.3 France/Europe du Nord



Le Comité Directeur valide à l'unanimité avec 17 voix POUR l'envoi d'un courrier d'information aux pays concernés par la rencontre France/Europe du Nord.

5.4 Sélections Mondial IBTF

Les sélections sont planifiées en date des 17/18 décembre, avec deux possibilités sur le lieu : Ile de France ou Bordeaux. Le choix s'est porté sur l'Ile de France (urgence), et Bordeaux sera retenu pour 2023 (si candidature maintenue).

6. International

6.1 Radiation membre bureau IBTF et démission de Jean-Patrick ROUSSET

Mr Maurizio CHIZZOLI, Vice-Président IBTF a été exclu par le bureau de l'IBTF présidé par Sandi WIEMERS, au motif de manquement à l'éthique et à son obligation de responsabilité.

Suite à cette radiation, Jean-Patrick ROUSSET a lui-même démissionné de son mandat afin de retrouver sa liberté de parole.

7. Discipline

7.1 Procédure signalement / Colosse aux pieds d'argile

En tant que Fédération délégataire, nous nous devons de lutter contre toute forme de violence sexuelle. Dès lors que nous sommes informés d'une violence ou agression, nous avons l'obligation d'intervenir afin de déterminer le risque potentiel et de protéger nos licenciés.

Il n'est en effet pas acceptable de garder le silence dès lors que l'on est au courant qu'un de nos licenciés a été victime sans avoir reçu l'aide de la Fédération.

Pour cela la Fédération travaille en étroite collaboration avec Colosse aux Pieds d'Argiles, le Ministère et sa cellule Signal Sport, les Procureurs de la république et les Gendarmeries Locales.

Fin de réunion 0h33.

La Secrétaire Générale

Françoise Bordereau